

Compte-rendu du Comité Social

d'Administration Local du 30 novembre 2025

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV de l'instance précédente
- 2) Transfert des missions du PCE
- 3) Présentation des ateliers de l'observatoire interne
- 4) Présentation de la nouvelle méthode d'allocation des emplois
- 5) La facturation électronique
- 6) Questions diverses

Après lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe, la présidente est revenue sur quelques points.

Elle a malheureusement confirmé les 550 suppressions d'emploi à venir au sein de la DGFIP en 2026.

« Il faudra s'organiser, prioriser, simplifier » pour mieux encaisser ces suppressions.

Nous avons l'impression d'entendre toujours la même rengaine, les mêmes conseils depuis plusieurs années. Vous n'en pouvez plus ? Ne vous inquiétez pas, nous allons vous expliquer comment faire toujours plus avec moins !

Concernant la PSC, la présidente a rappelé le large dispositif de communication sur plusieurs supports. Le bug GMF inquiète les organisations syndicales qui craignent une fuite de données sensibles. La situation est d'autant

plus préoccupante que l'échéance finale approche.

Solidaires Finances Publiques a demandé à la présidente de se renseigner concernant les primes ACF. En effet, certains départements ont indiqué que ces primes seraient exclues par la GMF, ce qui serait scandaleux. Le secrétariat général va être consulté à ce sujet.

Concernant le mal-être des agents, la présidente a rappelé le début de la médiation de projet au sein du SDIF le 24 novembre prochain.

Un atelier managérial des cadres A+ a été organisé et le même dispositif sera déployé auprès des cadres A qui exercent du management.

Ces ateliers seraient-ils l'aveu déguisé de l'incompétence de certains encadrants ?

Nous espérons que ces ateliers permettront à certains services de ressentir moins de pression de la part de leurs encadrants.

Transfert des missions du PCE

Une note nationale du 15 mai 2025 concernant l'évolution des activités du PCE a signé l'arrêt de mort de cette structure au sein des Vosges

Dans les Vosges, le PCE est constitué d'un A+, 4A et 2B.

Septembre 2026 les activités de ce service seront transférées à la DIRCOFI EST (programmation et contrôle fiscal externe) et au SIE (expertise, CSP et ISP).

Le nombre de chaises transférées n'est toujours pas connu à l'heure actuelle et ne le sera pas tant que le budget ne sera pas voté.

Le temps semble bien long pour les agents du PCE... Depuis mai, ils attendent de savoir pour se projeter.

Solidaires Finances Publiques a rappelé la volonté des agents pour un accompagnement RH individuel concernant cette restructuration. L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ce transfert.

Présentation des ateliers de l'observatoire interne

Suite à l'observatoire interne, la présidente a souhaité élaborer cette année le plan d'action en collaboration avec les agents.

Des ateliers animés par des facilitateurs ont donc été organisés le 3 octobre 2025 et un plan d'action au niveau local nous sera prochainement présenté.

Présentation de la nouvelle méthode d'allocation des emplois

Un changement majeur se prépare.

À l'heure actuelle, chaque direction a son TAGERFIP : un tableau qui recense les emplois, par grade, pour chaque service. Puis, l'administration essaie d'asseoir un agent sur chaque « chaise ». Si personne n'occupe la chaise, on parle alors de vacance d'emploi. Parallèlement, une chaise peut être occupée par un collègue en temps partiel, voire en longue maladie, ce qui crée une discordance entre les emplois affectés et la force de travail réelle.

A partir du 1er janvier 2026, la DG veut raisonner uniquement en force de travail. Les optimistes verront donc là une bonne solution pour compenser les temps partiels et une bonne occasion pour revoir l'équilibre entre charge de travail et personnel affecté à la mission.

Le problème est que ce changement sera surtout l'occasion de faire disparaître d'un coup la plupart des vacances d'emplois!

Nouvelles règles = table rase.

Les emplois de référence seront désormais exprimés en ETP (Équivalent Temps Plein) par

grade et par famille métier, en fonction du poids de la mission et des enjeux locaux.

Le niveau global en ETP au sein de la direction présentera une situation de surnombre ou de vacance en fonction du nombre d'emplois réalloués.

Les Vosges seront-elles gagnantes dans l'opération? Nous en doutons très fortement.

La direction nous a présenté cette réforme sans aucun chiffre. Tout va se préciser avec le CSAR emploi et ses déclinaisons locales. Il faut donc attendre... ça et les suppressions d'emplois issues du vote du budget, s'il a lieu...

La facturation électronique

Entendez-vous cette douce mélodie? Une nouvelle méthode pour simplifier la vie des usagers, pour simplifier le travail des agents !

Nous avons l'impression d'avoir déjà entendu ça quelque part : GMBI, SURF...

Des nouveautés vendues et vantées pour moderniser et faire avancer la DGFIP.

Espérons que cette fois-ci cette réforme sera à la hauteur de nos attentes et ne créera pas une charge supplémentaire pour des agents déjà sous pression.

Les micro-entreprises seront concernées et risquent fort d'avoir de nombreuses questions à ce sujet.

Questions diverses

Le stationnement risque très certainement de devenir payant sur la commune de Gérardmer, où se situe un SGC en plein centre-ville.

La présidente va se renseigner à ce sujet auprès de la commune.

Vos représentants,

Martial BECK
Myrtille KUENY

Hervé ESCHBACH
Stéphanie WOLFF